



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	17

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 31/23

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que, s'agissant du vote du Compte Administratif 2022, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, Madame Isabelle RICARD est désignée comme Présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Commune,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 03/04/2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Nombre de suffrages exprimés	Votes contre	Abstentions
21	0	5 (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

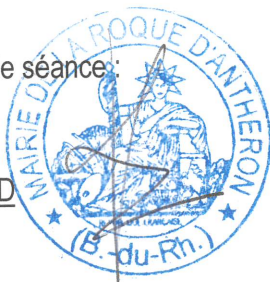
ARRETE le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Commune, comme suit (le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption) :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2022	6 463 369,76 €	6 922 241,80 €	458 872,04 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	831 767,37 €	831 767,37 €
	Résultat cumulé à affecter	6 463 369,76 €	7 754 009,17 €	1 290 639,41 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2022	3 204 991,80 €	1 949 169,65 €	-1 255 822,15 €
	Résultats antérieurs reportés	536 279,05 €	0,00 €	-536 279,05 €
	Résultat cumulé à affecter	3 741 270,85 €	1 949 169,65 €	-1 792 101,20 €
Soit un excédent de clôture		10 204 640,61 €	9 703 178,82 €	-501 461,79 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES DES RAR 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2022 et à reporter en 2023	881 956,51 €	3 486 245,00 €	2 604 288,49 €
Total des restes à réaliser 2022 et à reporter en 2023		881 956,51 €	3 486 245,00 €	2 604 288,49 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Soit un excédent global de clôture	6 463 369,76 €	7 754 009,17 €	1 290 639,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Soit un excédent global de clôture avec les RAR	4 623 227,36 €	5 435 414,65 €	812 187,29 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La Présidente de séance :

Isabelle RICARD



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

